

ABONNEMENT.

En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c
Réclames.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 29 JANVIER

BULLETIN

L'amnistie n'est qu'une balançoire, et la balançoire, demandez-le aux enfants, est un jeu amusant, quand elle ne fait pas mal au cœur.

L'amnistie soulève le cœur des républicains honnêtes placés sur la planchette, et son mouvement de va-et-vient amuse fort les adversaires de la République, simples spectateurs. D'abord elle a failli renverser le ministère, aujourd'hui elle renverse le peu de prestige que gardait l'extrême gauche.

Là siègent les Catons de la République; la discussion sur l'amnistie qui a eu lieu dans ce groupe prouve que la République ne compte que cinq Catons: MM. de Rochefort, Maret et trois autres moins connus.

La liberté n'est faite que pour les républicains, c'est la doctrine soutenue par M. Clémenceau et ses amis. « Une amnistie pour le drapeau rouge, voire pour les bombes, soit ! dit le *Mot d'Ordre*, mais une amnistie pour la calotte, impossible ! Il y a de ces cas où le mot *impossible* est très-français. »

L'extrême gauche propose donc d'amnistier Cyvoct, le bombardier; Bérézowski, le régicide; Nourrit, le scieur d'hommes; mais les honnêtes gens, jamais ! Voilà qui donne une fière idée de la morale républicaine.

Et la raison ? Elle est bien simple. Les scélérats des républicains, les honnêtes gens sont des conservateurs, des royalistes, des cléricaux ! Les premiers ont été condamnés après débats contradictoires par la justice du pays, ils ont eu des défenseurs, et des jurés pour juges. Les seconds ont été frappés dans l'ombre par un pouvoir arbitraire au milieu de la passion électorale, ils n'ont été ni entendus, ni défendus, ni jugés ;

donc point de pardon pour eux, point de grâce, pas d'amnistie.

En un sens le raisonnement est juste. On n'amnistie que les coupables, et les pré-
tres sont innocents, donc pour eux pas d'amnistie !

Les républicains, bien entendu, ne se placent pas à ce point de vue. Ils affectent au contraire de croire aux crimes les plus noirs, et, pleins d'une indignation vertueuse, ils s'écrient : Pas de pardon pour de pareils attentats ! Le suffrage universel, dit M. Clémenceau, a été vicié par des fraudes, des manœuvres et des faits de pression; avant tout, respect au suffrage universel.

Saltimbanque ! Qui donc a menacé les électeurs, tripoté les bulletins ? qui a fraudé les urnes ? Les républicains. Et l'on punit les curés ! C'est le comble de l'impudence.

Celui qui tenait les cartes se plaint qu'on ait fait sauter la coupe. H.-A. MARTIN.

Toute la presse s'occupe de l'enterrement de l'amnistie. Nous nous attendions pour notre compte à cet enterrement, de même que nous nous attendons à voir au premier jour la défunte renaitre de ses cendres. L'amnistie, c'est le petit diable jouet d'enfant enfermé dans une boîte. On le renforce. Mais un simple coup de pouce, et il ressort incontinent en rejetant le couvercle de sa boîte.

La mort pas plus que la résurrection de l'amnistie n'ont donc rien qui nous puisse passionner. Toutefois, des discussions auxquelles la proposition Rochefort a donné lieu dans les bureaux et dans les couloirs, ressortent deux faits bons à noter.

Le premier, c'est la rupture de l'extrême gauche et des radicaux. M. Clémenceau reste avec les radicaux en opposition à l'extrême gauche de MM. Rochefort et Laguerre.

Le second fait, c'est que cette extrême gauche elle-même est morcelée. Dans les couloirs et dans son journal, M. Rochefort traite son ami d'hier, Sigismond Lacroix, de Polonais policier. Celui-ci riposte par des

qualificatifs non moins gracieux. La discorde est au camp rouge.

Cette division des violents fait le jeu du ministère, dira-t-on. Non ! l'hostilité des radicaux et des opportunistes subsiste et l'extrême gauche votera toujours, malgré ses haines avec les radicaux, quand l'opportunisme sera en jeu. En revanche, elle votera contre les radicaux quand ceux-ci arriveront au pouvoir.

Donc, de deux choses l'une : ou M. de Freycinet s'appuiera sur les radicaux et il aura contre lui les opportunistes et l'extrême gauche, ou il s'appuiera sur les opportunistes et il aura contre lui les radicaux et l'extrême gauche. Vous remarquerez que nous ne parlons même pas ici de la droite qui cependant tient le cabinet dans sa main. La situation de M. de Freycinet reste donc de tous points semblable à celle de l'âne de Buridan, et de l'engagement sur l'amnistie il ressort en outre qu'un cabinet Clémenceau sera aussi impuissant que le cabinet Freycinet.

LA POLITIQUE ET L'ESPIONNAGE

DANS L'ARMÉE

Après avoir annoncé la permutation des 9^e et 14^e brigades de cavalerie, l'*Anjou* proteste en ces termes :

« Nous protestons de toutes les forces de notre patriotisme contre cette odieuse mesure.

« Voici, désormais, la politique, l'espionnage et la délation introduites dans l'armée française !

« Voici des régiments frappés, punis, chassés de leurs foyers habituels, sous le prétexte que leurs officiers ont manifesté « une certaine hostilité à des préfets » ou qu'ils sont « accusés », mais non convaincus, d'avoir affichés dans plusieurs occasions « leurs sentiments hostiles aux institutions républicaines ! »

« C'est un procès de tendance ! c'est une loi des suspects ! c'est une réforme politi-

que à la façon de ce grand Turc et de ce Pacha qui faisaient égorger les Janissaires ou les Mamelouks pour leur apprendre, non-seulement à servir, mais à aimer le gouvernement !

« Le ministre de la guerre qui a signé un pareil ordre est bien coupable ! Son nom sera détesté, dans l'armée, par tous les officiers et tous les soldats, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

« Car il est faux qu'on fasse de la politique dans l'armée ! Nous savons, au contraire, avec quel soin les officiers évitent d'exprimer leurs opinions, et de se mêler aux œuvres sociales. Ils ont poussé jusqu'au scrupule le respect des instructions qui leur ont été envoyées il y a quelques années, et nous les avons vus, à notre grand chagrin et au grand détriment des pauvres, quitter ces réunions purement charitables où ils apportaient autrefois le concours de leur dévouement.

« Ce que tous les gouvernements permettaient et voyaient avec plaisir, la République l'interdit, en haine de la religion. Bien plus, elle a peur ; elle voit partout des ennemis ; tout officier titré lui paraît un adversaire, et la voilà qui prend d'odieuses mesures pour se garantir et pour se venger !

« Encore une fois, nous protestons au nom de l'armée, condamnée au silence.

« Nous protestons au nom de la discipline, du respect et de la hiérarchie militaires, atteints et violés par l'arrêté du général Boulanger.

« Nous protestons au nom de la bonne amitié qui régnait entre tous les officiers et qui survivra, nous l'espérons, aux mesures dictatoriales du ministre de la guerre.

« Nous protestons surtout au nom de la patrie qui voit l'armée mise en suspicion, les officiers divisés en catégories, les soldats invités à la délation, les régiments envoyés ici ou là selon le bon plaisir d'un ministre, et non plus selon les règles et les traditions militaires !

« Nous protestons enfin au nom de l'honneur du pays ! — H.-B. »

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Quelle émotion ! Toute tremblante, ma mère s'appuyait sur mon bras en avançant le long des couloirs. Que de grilles ! que de portes massives retenaient prisonnières les voix et les plaintes ! Que de souffrances enchaînées ! Mes yeux se mouillaient à la pensée des malheureux... Et mon père, comment allions-nous le retrouver ?

Nous les trouvâmes à l'infirmerie pâle, défaits, accablés sous la fièvre. Il était là, assis sur une misérable escabelle de bois, frissonnant sous ses grossiers vêtements, et le front appuyé sur sa main. Quelles traces profondes avaient imprimées, sur son cher visage, ces trois années de souffrance ! Comment reconnaître le fier partisan d'autrefois dans ce malheureux exilé, aux yeux agrandis et cernés ? Cependant son visage était toujours beau ; une sorte de mélancolie grave en rehaussait les lignes pures ; mais son regard avait cette expression vague de ceux dont l'âme est au loin. Il ne nous attendait pas. Il ne savait rien de notre arrivée ; aussi, dès que s'ouvrit la porte de l'infir-

merie, ses yeux exprimèrent une sorte d'effroi. En nous apercevant, il crut, sans doute, à une hallucination de la fièvre ; car, serrant son front dans ses deux mains, il poussa un cri étouffé.

— Je deviens fou, bégaya-t-il.

Ma mère était à ses genoux, l'enlaçant de ses deux bras, sanglotant la tête sur son épaule. Lui aussi pleurait. Leur étreinte fut très-longue, très-émouvante, très-silencieuse. Les grosses larmes qui, lentement, coulaient sur leurs deux visages, me disaient seules l'intensité de leur émotion. Ma mère fut la première à retrouver la parole.

— Mon Stani, dit-elle, pardonne-moi si, contre ton désir, contre ta volonté, j'ai quitté la France, la Bretagne. Ah ! tu voulais pour moi la santé et la vie... Mais, pouvais-je vivre quand je te savais si malheureux, quand je savais que ma présence adoucirait ton exil ? Je languissais. Le chagrin me minait. Dieu nous a bénis. Au jour de notre union, Dieu m'a donné comme devoir de partager tes épreuves, et je n'ai pas voulu faillir à ce devoir qui m'est si doux : Souffrir avec toi ! Ah ! demande à notre enfant, à notre Nédje ; loin de toi la vie m'était intolérable ; je me sentais mourir... Et me voici.

Tout en parlant, elle attachait sur mon père son beau regard, où se lisait l'absolu dévouement. Très-bas, elle ajouta encore :

— Oh ! Stani... oh ! Stani, si tu savais combien

je t'aime... comme la tendresse grandit dans l'épreuve... Tu souffres tant !...

Mon père ne pouvait répondre. Violamment il pressait ma mère contre sa poitrine ; puis, à mon tour, il me tendit les bras.

Oh ! la famille... la famille chrétienne, voilà ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est bon. Quelle puissance dans le lien qui enlace le père, la mère et l'enfant ! Quelle tendresse sera jamais plus forte, sera jamais plus douce et plus fidèle !

Les yeux du prisonnier se portaient tour à tour sur nos deux visages, et, dans cette prunelle bleue qui, par degrés, s'illuminait, toute trace de souffrances anciennes disparaissait. Les joues cessaient d'être pâles ; une émotion de vif bonheur les colorait. Les lèvres, abaissées naguère par un pli d'amertume, s'étaient remises à sourire. Les rides creusées par le désespoir s'effaçaient sur le front. Et, tout à coup, saisissant la main de ma mère, et la portant vivement à ses lèvres, il s'écria d'une voix ardente :

— Ah ! bénies, bénies mille fois soient les épreuves qui m'ont révélé la puissance de ton amour, la générosité de ton âme, la grandeur de ton dévouement. Oui, tu es bien la femme chrétienne et la femme fidèle, toi qui n'as pas redouté les dangers et les fatigues pour venir adoucir mes peines... Elles étaient grandes, mais aujourd'hui elles sont oubliées. Oh ! vous serez, mes deux bien-

aimées, il n'y aura plus d'exil... Merci, merci d'être venues... Je suis trop heureux !

Heureux ! lui, en exil... en Sibérie...

Ce seul mot nous fit oublier les angoisses du voyage, la patrie abandonnée, et même tous les chers amis laissés, là-bas, en Bretagne. Lui, heureux ! Toutes nos peines trouvaient, au centuple, récompense, et, tombant à genoux, avec toute l'ardeur de notre âme, nous remercîâmes la divine Providence qui venait enfin de nous réunir.

L'heure s'avancait. Il fallut, hélas ! nous séparer. Mon père se leva. Il chancelait ; mais, souriant à nos visages inquiets :

— Ne craignez rien, dit-il, mes forces vont renaître : la joie fait vivre.

Et les yeux brillants, la taille déjà redressée, la démarche plus ferme, il nous reconduisit jusqu'à la massive porte, bardée de fer, qui ferme l'infirmerie.

Irkoutsk, avril 1887.

Et, maintenant, franchissons sur ce journal, ou plutôt sur ce recueil de mes souvenirs, toute une année de ma vie. Qu'aurais-je à en dire ? toujours la même chose. Toujours la nuit constante, la neige et le froid en hiver ; un froid qui fait pleurer parfois, tant il est âpre et douloureux. Toujours les brumes, la pluie, la fonte des neiges au printemps ; un printemps si mélancolique avec ses brouillards, qu'on n'a pas le courage de sourire

Chronique générale.

Dans le conseil tenu hier matin, les ministres se sont occupés de la question de l'amnistie. Ils ont décidé de maintenir leur précédente résolution, décision d'autant plus héroïque qu'il est aujourd'hui à peu près certain que l'amnistie ne sera pas votée.

Aujourd'hui, les ministres compétents se sont rendus au sein de la commission d'amnistie pour entendre M. de Rochefort.

M. de Freycinet a indiqué ses vues profondes sur la situation faite à l'Angleterre par la chute du cabinet Salisbury.

M. Granet et l'amiral Aube ont donné lecture des circulaires qu'ils ont adressés aux agents placés sous leurs ordres.

Les ministres ont déposé leurs budgets respectifs dans lesquels ont été introduites quelques économies de bouts de chandelle. Ils rattraperont largement cela, au cours de l'exercice, au moyen de crédits supplémentaires.

**

A la Chambre, séance sans intérêt; vacances jusqu'à lundi.

Au Luxembourg, discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

Questionné sur la responsabilité du monstrueux assassinat de Decazeville, M. Goblet — le gouvernement — a paru fort embarrassé!

**

LES POUVOIRS DU GÉNÉRAL WARNET.

Le ministre de la guerre vient d'adresser au général Warnet la dépêche suivante :

« Je modifie à votre égard, de la manière suivante, les pouvoirs conférés au général de Courcy :

» Pouvoirs militaires extraordinaires supprimés.

» Pouvoirs politiques et diplomatiques conférés en entier jusqu'à l'arrivée du résident général. »

**

UN SOUS-SECRETARE D'ÉTAT.

Par décret du Président de la République, M. Bernard, député, a été nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

M. Bernard (du Doubs) a déjà pris possession de son poste. Il s'est résigné à devenir sous-secrétaire d'Etat, après avoir déclaré à diverses reprises que les sous-secrétaires d'Etat étaient de simples parasites budgétaires. Peut-être se réserve-t-il de démontrer, par son exemple, l'inutilité de la fonction.

Il y a d'éclatants exemples de cette sorte de résignation.

M. Grévy, qui demandait jadis la suppression de la présidence de la République, s'est résigné, lui aussi, à occuper et à réoccuper cette fonction inutile — mais grasse.

**

LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE SOUS LA R. F.

Les journaux de l'Aveyron nous apportent le récit d'un abus de pouvoir qui rappelle,

d'assez loin heureusement, les exploits du juge d'instruction du Vachat qui a joué un si triste rôle dans l'affaire de l'assassinat du curé de Saint-Sorlin.

Un notaire du canton d'Espalion a été arrêté et mis quatre jours en prison, sur le simple soupçon d'avoir donné des coups de canne à un ivrogne qui s'était arrêté sous ses fenêtres en chantant la *Marseillaise*.

Les scellés ont été mis sur l'étude, et pendant plusieurs jours le prévenu n'a pu communiquer avec les clients.

« Cette arrestation, dit l'*Aveyronnais*, a eu lieu sur la dénonciation d'un jeune radical au sous-préfet, qui a saisi l'occasion de se venger ainsi de ses déboires électoraux sur le neveu d'un sénateur influent.

» Des attaches conservatrices étaient si bien le seul crime du malheureux notaire qu'une longue instruction de deux mois n'a pu que démontrer l'absurdité de l'accusation et a dû se terminer par une ordonnance de non-lieu. »

Que penser d'une magistrature qui se joue si légèrement et si haineusement de la liberté individuelle et n'hésite pas, pour assouvir certaines basses vengeances, à porter, sans preuve et sans motif sérieux, la trouble dans les familles les plus honorables ?

Ces procédés donneront aux honnêtes gens une idée de ce que nous pouvons attendre de la justice républicaine.

**

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« L'ordre paraît rétabli à Decazeville. Le travail a repris dans tout le bassin, aussi bien dans les mines que dans les hauts-fourneaux. Presque tous les ouvriers sont rentrés.

» Les troupes, dont l'envoi, par mesure de précaution, avait été ordonné de Rodez et d'Albi, ne sont pas venues sur les lieux.

» Un seul des agresseurs de M. Watrin a été désigné au parquet. Ce serait un repris de justice. Son arrestation n'a pas encore été opérée.

» L'accord s'est fait sur les bases suivantes entre les mineurs et la Compagnie. Les mineurs ont abandonné leurs prétentions en ce qui concerne la réduction à huit heures de la journée de travail et de l'élevation du salaire à 5 fr.; mais il a été arrêté que les prix convenus à l'ouverture d'un filon ne pourraient subir aucune modification au cours du travail, quel que soit le bénéfice réalisé par les ouvriers pendant l'exploitation du chantier. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 janvier.

La situation de place est tout en faveur des acheteurs. L'abondance des capitaux du comptant fait disparaître toute hésitation et la hausse s'accroît. Le 3 0/0 monte à 81.70, l'amortissable à 83.80, le 4 1/2 0/0 nouveau à 110.60.

On cote le Crédit Foncier 1,335. Son bilan au 31 décembre fait ressortir un bénéfice qui assure les 60 fr. de dividende tout en dotant largement

les réserves. Il a été créé un nouveau fonds de provision de 10,600,000 fr. pour les reprises d'immeubles.

Les obligations reçoivent par ce fait un nouveau gage de solidité. Elles sont très-demandées.

La Banque d'Escompte est à 445 fr.

La Société Générale à 448.75.

La Société de Dépôts et Comptes courants à 597.50.

Les porteurs d'obligations hypothécaires des Mines d'Anzits peuvent trouver preneur au comptoir de M. Carbenz (21, rue Bréa, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

Le Panama est toujours faible malgré les réclames prodiguées par les thuriféraires à propos du voyage de M. de Lesseps.

Le bilan du Crédit Lyonnais au 31 décembre ne dit pas quels sont les bénéfices réalisés, mais il accuse une forte diminution de l'encaisse.

Les obligations des Chemins de fer économiques se tiennent à 350.

Nos Chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Tramways saumurois.

Mon cher Directeur,

Si les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir, il paraît que l'annonce des pèlerinages qui se préparent pour Candes met en grand émoi Fontevault; et l'on me demande pourquoi même ma ville natale n'aurait point le pas en cette matière, la *Notre-Dame* étant de beaucoup au-dessus d'un saint, si haut qu'il soit placé.

Je n'y contredis pas, et ne voudrais pour rien au monde prendre parti sur un point de la doctrine catholique.

Mais je ne puis faire que l'apôtre des Gaules n'ait des partisans ardents et nombreux parmi les Poitevins, qui se souviennent toujours du grand saint Martin, et qu'à défaut de son corps qui leur fut enlevé par les Tourangeaux de la façon que chacun sait, ils n'aient conservé un culte pour son tombeau.

Or, le tombeau est à Candes. C'est donc là qu'il convient d'aller faire acte de vénération, et Poitiers s'y prépare pour le jour où marcheront les tramways de Saumur à Fontevault.

N'empêche point que cette dernière ville n'appelle à sa chapelle de *Notre-Dame de Pitié* tous les fidèles, valides ou infirmes, qui ont foi en la miséricorde puissante de la Mère de Dieu.

L'administration sera heureuse d'offrir aux pèlerins des deux genres le concours de ses locomotives et de ses tarifs.

Mais faut-il confesser mon ignorance à l'endroit du pèlerinage qui, depuis nombre d'années, devient une véritable fête pour Fontevault ?

Je savais bien qu'une descendante des *CONDÉ* avait débarrassé de ses matériaux la chapelle attenante à sa maison seigneuriale, et l'avait rendue au culte catholique. C'était, je crois, du temps que M. l'abbé FRETILLIÈRE (d'heureuse mémoire) occupait la cure de Fontevault; et je me souviens même de la première procession qui se rendit à la chapelle de *Notre-Dame de Pitié*.

Mais je n'ai jamais su qu'un des successeurs de M. Fretellière, un homme ardent en toutes choses, et que Saumur connaît pour rendre justice à ses convictions religieuses comme à son mérite littéraire, M. l'abbé Chevalier, eût été à son tour curé de Fontevault, et que c'est ce grand zéléteur qui a préconisé le pèlerinage à *Notre-Dame de Pitié*, et en a fixé la fête au deuxième dimanche de septembre.

Encore un homme qui rendra justice aux tramways, et qui les bénira, pour le transport qu'ils feront avec empressement des pèlerins de Fontevault.

Tant il est vrai que ce qui est bon et utile s'impose toujours, et même aux esprits qui auraient des préventions contre le progrès. Cela est forcé.

Et voilà pourquoi les tramways, après avoir été en butte aux sarcasmes et aux mauvais vouloirs, recouvrent aujourd'hui les sympathies publiques et l'estime générale. On n'examine plus la main qui les donne; on ne voit plus que l'œuvre elle-même, et l'on fait sage.

Je l'ai répété déjà bien des fois: Il n'y a point là œuvre d'homme ou de parti; il n'y a qu'une œuvre civilisatrice et humanitaire; et l'on sera vite étonné des fruits qu'elle produira.

PAUL PROUTAU.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL.

Partisan convaincu du recrutement régional, le général Boulanger, ministre de la guerre, vient de prescrire aux bureaux de prendre leurs dispositions pour que la répartition du contingent de 1885 soit faite en vue de l'adoption de ce principe.

En conséquence, sauf de rares exceptions, les conscrits de la dernière classe seront affectés à l'un des corps dont le dépôt se trouve en garnison dans la région à laquelle appartient le canton où ils ont tiré au sort.

SUS A L'ARMÉE!

La République française affirme que, « sous la Monarchie de juillet et le second Empire, les ministres de la guerre n'avaient pas laissé leurs bureaux transformer certains régiments en corps aristocratiques (1) ».

A l'appui de cette affirmation, elle publie un petit tableau donnant le nombre des « officiers titrés », en 1836, 1856 et 1886, dans les garnisons de Tours, Compiègne, Fontainebleau, Valenciennes et Auch.

Ces garnisons sont arbitrairement choisies. Cependant, on remarque tout d'abord que, dans la garnison de Fontainebleau, le chiffre des « officiers titrés » est aujourd'hui exactement ce qu'il était en 1856; et que, dans la garnison de Compiègne, il est actuellement inférieur.

En outre, le statisticien de la République française a omis de faire entrer dans ses calculs des éléments de nature à en bouleverser toute l'économie.

Est-il permis de comparer notre armée actuelle à celle de 1836 et de 1856 ?

Nos effectifs n'ont-ils pas été considérablement augmentés ?

aux fleurs nouvelles. Toujours le soleil éternel et la chaleur brûlante en été, les moissons hâtives, les grandes saux qui coupent les herbes; mais à quel bon se réjouir de ces quelques beaux jours? Ne pressent-on pas, dans un temps bien proche, les pluies humides de l'automne, suivies bientôt de l'horrible froid, du froid si cruel!

Grâce à la protection puissante de Constantin Altorikine, puis aussi à une somme considérable versée au gouvernement russe, somme qui a grandement allégé le mince trésor apporté de Bretagne, le comte de Rudzen a pu quitter la forteresse, où il était interné, et vivre près de nous dans un village de colons situé aux portes de la citadelle. Ce village forme, en quelque sorte, comme un faubourg d'Irkoutsk. Mais, tous les matins, dès l'aube, mon père doit se rendre dans les bureaux du gouvernement. La journée entière se passe devant de grands registres, chargés d'écriture, d'additions. Pauvre père! Il fait courir sa plume comme le ferait un petit commis; puis, le soir, à la nuit tombante, lorsque les chiffres sont bien en règle, il nous revient.

Comme c'est bon ces soirées de famille! Et, pourtant, la pauvreté est devenue notre partage. L'exil est un levier puissant; il renverse l'ordre social, et nous confond tous, serfs et seigneurs.

Oh! chers pauvres! je suis des vôtres maintenant!

Comme vous j'habite une modeste isba. Comme vous je travaille de mes mains. Je suis la petite servante de mon père et de ma mère; je prépare les repas, je tire l'aiguille... Mais aussi, n'est-ce pas, mon Dieu, je suis plus rapprochée de votre cœur: les malheureux ne sont-ils pas vos préférés ?

J'ai besoin de me répéter cela, bien souvent, afin de relever mon courage; car, hélas! faible nature humaine! malgré moi, je songe à Boroska... malgré moi, je compare le somptueux château où je suis née, où j'ai vécu seize années, à cette chaumière misérable...

Après tout, les antiques générations des Rudzen ont vécu dans la splendeur et elles sont mortes! Pauvres ou riches, pour tous marchent également les heures. Hier l'homme est né... il vit aujourd'hui... demain, il ne sera plus!

Notre isba, construite en sapin et couverte de mousse sur sa toiture, paraît aussi ancienne que la terre du chemin. Deux énormes tilleuls, dont les têtes se rejoignent, lui font comme un dôme de feuillage. Au-dedans il fait sombre. Le jour filtre par les carreaux plombés d'une toute petite fenêtre, et l'on voit nos trois lits entourés d'épais rideaux, deux armoires alignées, une table, quelques chaises, notre poêle, allumé jour et nuit en hiver; et c'est tout.

Non, ce n'est pas tout. Il y a encore l'image de notre bien-aimée reine, *Notre-Dame-de-Tchesta-*

kove, et celle de saint Stanislas Kotsks, l'aimable saint de Pologne; toutes deux mystiquement éclairées par la lumière d'une petite lampe argentée. Et voilà surtout ce qui nous donne du courage.

Un tout petit jardin attient à notre isba. Le buis borde les plates-bandes où croissent les pensées et les perce-neige. Quelques groseilliers et quelques framboisiers, seuls fruits d'Europe résistant au climat sibérien, forment de minuscules massifs, et nos deux tilleuls jettent une grande ombre sur ce parterre, vert et fleuri durant quatre mois; mais, un amas de neige, pendant tout l'hiver.

Par la petite fenêtre, lamée de plomb, j'aperçois le ciel pâle de la Sibérie, et l'Angara. Il coule entre ses grands roseaux. Tous les lointains s'estompent dans un gris mélancolique: d'un côté, ce sont des collines couronnées de sapins; de l'autre, la plaine, toujours la plaine monotone, avec des fantômes d'arbres émondés. Ils se dressent avec des formes étranges. C'est triste!... Pourtant, c'est le toit familial que celui de cette isba. Le foyer de cette chaumière, c'est le foyer choisi par mon père et par ma mère. Aussi quand je vois l'exilé revenir à grands pas vers le tout petit logis, mon regard s'éclaircit; j'oublie le découragement, la mélancolie, et j'accours à sa rencontre.

A son retour, moi-même, je lui sers le thé bouillant; et lorsqu'il me dit, de sa voix si tendre, si reconnaissante: « Merci, Nadéje, merci, mon

enfant », je suis bien heureuse de le servir. Parfois, pour le voir sourire, je rappelle ma gaieté des anciens jours, et lorsque son regard s'assombrit en me voyant remplir ce rôle de servante, je lui dis:

— C'est en attendant l'arrivée de nos gens. N'êtes-vous pas content de mon service? Parlez, car vous êtes le maître.

J'approche mon front de ses lèvres. Il passe la main sur mes bandeaux, et, en les lissant, il me répond:

— Oui, un maître exigeant et farouche, n'est-ce pas ?

— Non, père, un bon, un tendre maître; mais moi, je suis fort ambitieuse sur la question du salaire, et je réclame et je veux beaucoup, beaucoup de vos chers baisers.

(4 suivre.)

Madame a envoyé son nouveau domestique faire une emplette en ville.

Le valet revient les mains vides.

— On n'a pas voulu de la pièce que madame m'avait donnée, dit-il à sa maîtresse, elle était fautive.

— Ah!... Rendez-la moi.

Le domestique, d'un air surpris et embarrassé: — Comme elle ne valait rien, dame... j'ai bu un litre avec!

La loi, qui impose le service militaire à presque tous les Français, n'a-t-elle pas incité une multitude de fils de famille à passer par l'École de Saint-Cyr et l'École de Saumur ?

La difficulté pour ces jeunes gens d'entrer dans les carrières de l'Etat républicain et d'être admis à l'École de Saumur, n'est-elle absolument pour rien dans cet accroissement du nombre des « officiers titrés », dénoncé par la République française ?

Ce sont là des questions dont le journal du citoyen Spuller s'est bien gardé de tenir compte.

La statistique ne prouve rien, si ce n'est sa légèreté ou sa mauvaise foi.

La République française constate avec une vive satisfaction que ses odieuses dénonciations ont déjà obtenu un accueil favorable de la part du ministre de la guerre :

« M. le général Boulanger a, dit-elle, voulu faire un exemple. Le 3^e dragons et le 2^e chasseurs quitteront, le 30 janvier, la garnison de Tours. — Ces deux régiments avaient donné lieu à diverses plaintes du préfet d'Indre-et-Loire au ministre de l'intérieur. C'est M. Sarrien qui a entretenu le général Boulanger. Celui-ci a dû prendre une mesure énergique, quelques mutations d'officiers ne lui paraissant pas avoir une portée suffisante. Le 3^e dragons est envoyé à Nantes, et le 2^e chasseurs à Pontivy, par permutation avec le 25^e dragons et le 7^e hussards. »

Singulière justice que la justice républicaine ! Des officiers sont accusés d'être titrés — ce qui est, paraît-il, un crime — et l'on punit tout le régiment !

A la bonne heure ! Voilà de l'égalité vraiment démocratique !

Cette façon de républicaniser l'armée (nous ne disons pas démocratiser, car, Dieu merci ! il n'y a dans l'armée d'autre aristocratie que celle des grades) ne nous paraît pas être très-habile.

Il est fort douteux que les exécutions réclamées par une certaine presse et accomplies avec tant d'empressement par le général Boulanger servent les intérêts de la République.

LES CONSCRITS ET L'IVROGNERIE.

On lit dans le Progrès militaire :

« En France, les trois quarts des conscrits croiraient manquer à tous leurs devoirs s'ils ne s'enivraient pas le jour du tirage au sort, et même le jour où ils doivent passer devant le conseil de revision. Dans ces occasions, on voit des jeunes gens habituellement sobres céder à la funeste coutume, et souvent les faits les plus déplorables en sont la conséquence ; tantôt c'est un conscrit qui tombe ivre-mort sur la route de son village et qu'on ramasse tué par la congestion, tantôt ce sont des luttes sauvages avec les agents de l'autorité. Jeudi dernier, à Montpellier, une quinzaine de conscrits parcouraient ainsi les différents quartiers de la ville en chantant à tue-tête et en provoquant les passants. Invités au calme par des agents de police, ils ont répondu grossièrement ;

puis des injures ils ont passé aux coups, se sont jetés sur les agents et les ont violemment frappés. Les agents ont dû user de leurs armes ; l'un d'eux a dégainé et a blessé l'un des assaillants ; un autre a tiré deux coups de revolver et atteint mortellement son adversaire.

L'adoption de la nouvelle loi du recrutement qui réunit dans la même séance les opérations de la revision et du tirage diminue de moitié les occasions de ce scandale annuel, mais cela ne suffit point.

Il existe une loi pour la répression de l'ivresse constatée en public : que ne l'applique-t-on rigoureusement aux futurs soldats, au lieu d'user à leur égard d'une inexplicable indulgence ?

Lorsque le tirage au sort devait décider si un jeune homme quitterait ses foyers pendant sept ans ou serait dispensé du service, on pouvait comprendre que le conscrit cherchât à s'étourdir avant d'affronter le sort. Aujourd'hui les choses sont bien changées, et mettre la main dans l'urne n'a plus rien de terrible pour personne.

L'autorité civile présidant tant au tirage qu'à la revision, nous voudrions que le Ministre de la guerre s'entendît avec son collègue de l'intérieur pour que tout conscrit qui se présenterait ivre fût l'objet d'un procès-verbal en règle : la perspective d'une condamnation certaine serait un frein salutaire, et si les cabaretiers s'en trouvaient assez mal, la morale publique s'en trouverait fort bien. »

LES HÔPITAUX LAÏCISÉS

Ce qu'on va lire n'est pas emprunté à un journal conservateur, mais bien à une feuille absolument dévouée au régime actuel, le *Voltaire* :

« Si cela continue, les hôpitaux civils et militaires deviendront de véritables coupe-gorge, et lorsqu'un pauvre diable se sentira pris par la maladie, ce qu'il aura de mieux à faire sera de s'asseoir tranquillement sur une borne. Du moment où il échappera aux mains des infirmiers, il aura toujours une chance de moins de trépasser. Et puis, sa fin sera plus douce ; car, de toutes les morts, il n'en est pas de plus cruelle que celle que vous inflige un garde-malade ou un médecin. »

C'est bien dit, mais le *Voltaire* a tort de se plaindre. Il ne fallait pas chasser les religieuses. Ce qui arrive était fatal, et les avertissements n'ont pas manqué ! Mais on a voulu laïciser quand même. Les pauvres en subissent les conséquences.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La prochaine représentation de la troupe d'opéra aura lieu mardi 2 février au lieu de lundi.

Elle se composera, comme nous l'avons annoncé dès hier, d'une seconde et dernière audition de *Lakmé*. Nous croyons que M^{lle} Dorian se fera entendre pour la dernière fois sur notre scène.

Une modeste chaumière du village — grotte dans le rocher avec une simple façade en maçonnerie — ouvrait ses contrevents au soleil — comme un modeste hanneton ses élytres pour essayer de s'envoler dans le bleu des airs. A côté de son unique porte, bâille une fenêtre à linteaux sculptés — ce qui était étrange ; au-dessus clignote une lucarne sous le toit en auvent. Tout autour de ces ouvertures, se tord un cep de vigne qui plaque çà et là, sur le crépi grossier, ses larges feuilles découpées.

On arrive à la maisonnette par une rampe assez raide débouchant dans la cour. En face de cette entrée l'étable s'enfonce sous la roche. Au devant, pour horizon, s'étendent des tapis de prairies, se dressent des touffes de bois, et le regard culbute immédiatement dans le ciel.

Enfin, à la suite de la maisonnette, à quelques pieds au-dessus du sol, s'aligne, sous la roche qui surplombe, une rangée de ruches à l'abri d'un hangar rustique.

Ces ruches sont au nombre de sept — fragments de troncs d'arbre posés sur une pierre de basalte et coiffés de deux tuiles rouges ou d'un bonnet de chaume. Tout le jour ronfle là-dedans un bourdonnement exemplaire d'ailes et de travail, pourvu que le ciel soit clair et que s'épanouissent, par la campagne, des fleurs gorgées de pollen et remplies de soleil.

Or, dans cette maisonnette champêtre habitait

Tours.
Le départ des régiments de cavalerie. — On nous dit que le départ de Tours du 2^e chasseurs aura lieu samedi 30 janvier. Le 3^e dragons se mettrait en route dans les premiers jours de février. (*Petite France.*)

Sait-on combien va coûter le déplacement dont le journal de M. Wilson se montre si heureux ? dit l'*Indre-et-Loire*.

Deux cent cinquante mille francs par régiment, ajoute ce journal.

M. Boulanger avait promis d'économiser 40 millions sur le budget. Il commence par dépenser un million. S'il continue, son administration ne se traduira pas par des économies, mais par un crédit supplémentaire.

A en croire le *Petit Journal*, la déportation que subissent le 3^e dragons et le 2^e chasseurs ne serait qu'un prélude :

« Le général Boulanger, ministre de la guerre, ne portera nulle atteinte aux prérogatives des officiers, notamment à celle qui leur assure la possession absolue du grade, mais il ordonnera des mutations individuelles et n'hésitera pas à prononcer la mise en non-activité, par retrait d'emploi, des officiers qui oublieraient leurs devoirs envers le gouvernement de la République, ou se signaleraient par une conduite incorrecte vis-à-vis des autorités civiles qui représentent l'Etat. »

En quoi consistent l'oubli des devoirs envers le gouvernement de la République et une conduite incorrecte vis-à-vis des autorités civiles ?

La République française et la Lanterne vont nous l'apprendre.

Attitude incorrecte :

« Ne pas apercevoir les hauts fonctionnaires qu'on rencontre dans la rue, n'aller jamais chez eux ou regarder une réception officielle comme une corvée. »

Oubli des devoirs :

« Chasser, jouer la comédie, dîner, pêcher, courir le Rally-Paper. »

Les régiments qui ne veulent pas être déplacés savent maintenant ce qu'ils ont à faire. A l'heure actuelle, il ne suffit plus de « risquer sa vie pour des polichinelles », suivant l'expression de l'amiral Courbet, il faut servir, dans toute l'acceptation du mot.

M. le général Boulanger et ses conseillers ont grand tort. Ils touchent à l'armée, dans laquelle la nation tout entière est aujourd'hui déversée.

Le suffrage universel vient cependant de se prononcer pour une politique modérée. On ne tient pas compte de l'avertissement. Soit ! Au prochain scrutin, il ne se contentera pas d'indiquer ses désirs, il dictera ses volontés.

NANTES.

Le nommé Vigant (François), âgé de 57 ans environ, marinier, demeurant à Cu-

un vieillard et ses trois filles. Le vieux père s'appelait Toine de Fontaney le Jacobin, — de son petit nom, Antoine ; de son jardin, Fontaney ; de son surnom, le Jacobin. Il avait été, en 93, disait-on, un des terroristes du district. L'on reconnaissait, même dans la fenêtre de sa maison, l'ogive d'une ancienne église démolie.

Toine de Fontaney était cependant un fort brave homme, serviable aux voisins, charitable aux mendiants, doux à ses enfants. Mais le surnom de Jacobin lui était resté et en faisait une espèce de répugnance et que l'on ne coudoyait qu'avec un signe de croix.

Ses trois filles étaient les plus jolies gaillardes de la paroisse — et au-delà : actives ménagères et excellentes dentellières. — Pieuses, laborieuses du râteau, du fléau ou des fuseaux, chantant ou tournant une *bourrée* de la plus lesté et la plus gracieuse façon.

Mais elles étaient les filles de Toine Fontaney le Jacobin, et pas un garçon n'eût osé les *tragner* pour les épouser ensuite, selon les habitudes de nos contrées, tant les préjugés y sont tenaces.

A la fin, un jeune homme, sans père ni mère, d'une paroisse voisine, s'était laissé charmer par la gentillesse et l'irréprochable réputation de ces jeunes filles, et se hasarda à demander la plus jeune en mariage. La plus jeune s'appelait Thérèse.

nault (Maine-et-Loire), dont le bateau est ancré en Loire, en face le bureau d'octroi de la Prairie-de-Mauves, a quitté son bord le 26 du courant, dans la matinée, pour aller à ses affaires, et n'a pas reparu depuis. Il s'est d'abord rendu à Chantenay, puis il est revenu à Nantes et a été vu dans la même journée, quai de Richebourg, vers 2 heures du soir.

Il est de taille moyenne, paralysé d'un côté et marche difficilement. Coiffé d'un chapeau rond en feutre noir, vêtu d'un paletot et d'une blouse en coton bleu et chaussé de sabots ; il a aux oreilles des boucles en or ornées d'ancres de marine.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

SAINT-PATRICE, Indre-et-Loire, le 14 juin 1858. Je souffrais de la constipation et d'une mauvaise digestion qui m'occasionnaient des oppressions et des battements de cœur. Depuis que je prends de vos Pilules suisses (1 fr. 50), la digestion se fait beaucoup mieux, la constipation disparaît ainsi que ses conséquences. Les Pilules suisses sont un remède que devraient posséder tous ceux qui souffrent de la constipation et d'une mauvaise digestion. Guenault, Auguste, à la Barbinière ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

MARDI 2 février 1886,

A la demande générale, une 2^e et dernière représentation de

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gille, musique de Léo DELIBES.

Distribution :

Gerald.....	MM. Goffoël.
Frederic.....	Dechesne.
Nilakantha.....	Neveu.
Hadjî.....	Démon.
Un cipaye.....	Pascand.
Un domben.....	Lombard.
Un marchand.....	Allemand.
Lakmé.....	M ^{lle} Dorian.
Malika.....	De Vita.
Miss Ellen.....	Dulaurens.
Rose.....	Vandermeeren.
Mistress Bentson.....	Cantrelle.

Boreaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

La 49^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue son étude de la Bavière. Outre une carte du Haut-Palatinate, quatre gravures ornent le texte : des vues de Ratisbonne, de Landshut, du château de Tramultz et de la cathédrale de Ratisbonne.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RUCHES D'ABELLES

I

Je sais un étroit vallon ignoré, et j'aime son humble village perdu au bord d'un ruisseau. Les maisonnettes se sont réfugiées dans les trous d'une roche volcanique surmontée par une tant vieille tour ruinée.

Quand la nuit, rentrant au vallon, pousse devant elle les troupeaux à l'étable, les fenestrous irréguliers s'éclaircissent paisiblement des reflets de l'âtre. De tranquilles fumées bleues se balancent au-dessus des toits ourlés de mousses et piqués de fleurs, et la lune étend ses voiles blancs dans les arbres feuillés. Alors le village se berce et s'endort au bruit monotone d'un ruisseau qui, là-bas, semble filer son eau argentée autour de la roue du moulin. Là-haut dans les airs, près du ciel, tinte la douce chanson des cloches angéliques, et des lointains témoignages sort le mélancolique et sourd béglement des bœufs couchés au fond des écuries.

II

C'est dans ce coin des montagnes du Velay que sourit, en mai, un de ces matins de printemps où l'herbe sent si bon, où les oiseaux chantent si bien.

III

Par un soleil d'or, tous les habitants sont aux champs. L'hiver a été si rude et si long qu'il fait bon courir en mai dans les herbes nouvelles et se perdre au profond des bois ! Tant de jours passés autour de l'âtre qui flambe, en tressant des paniers d'osier, en allongeant de la dentelle et écoutant des contes de veillée !

Le vieux Toine de Fontaney était assis dans sa cour d'où l'on domine le vallon. Son visage sortait des bords retroussés d'un antique bonnet de laine blanche. Des cheveux blancs annelés jouaient le long de ses rides. Ses traits, brutalement accentués par l'âge, n'avaient rien enlevé à l'intelligence calme de sa physionomie. Le menton appuyé sur ses mains jointes soutenues par son bâton d'habitude, il contemplait la campagne et semblait respirer, avec les brises printanières, des parfums de jeunesse et de force.

Rien n'est touchant comme le spectacle des vieillards réchauffant au soleil leur corps brisé par le travail et fatigué par la vie. Les birondelles furetaient capricieusement dans l'air, de la cour à la maisonnette. Les insectes bourdonnaient à pleines ailes ; les plantes, égarées dans les fentes des rochers, étiraient au vent leurs bras verts si longtemps ployés et engourdis.

(A suivre.)

AIMÉ GIRON.

Etude de M^r BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Le public est prévenu que le DIMANCHE 31 JANVIER 1886, et jours suivants, s'il y a lieu, heure de midi, il sera, par le ministère dudit huissier, procédé, au lieu dit Jouanne, commune de Martigné-Briand, à la vente aux enchères, par suite de saisie-exécution, des objets mobiliers ci-après :

Trente lits en fer composés chacun d'un sommier, traversin, oreiller, couverture, même quantité de tables de nuit, descentes de lit, tables de toilette, rideaux de croisée, plusieurs bons canapés, une grande quantité de commodes et de glaces, deux bureaux avec étagères, chaises, buffets, armoire, un bon piano, porte-manteaux ;

Ustensiles de cuisine : chaudrons en cuivre, poêles, poêlons, rôtissoires, pots, une grande quantité d'assiettes, plats, cuillères, fourchettes, verres ;

Soixante-six draps, trente-deux nappes, cent cinquante-six serviettes, vingt-neuf taies d'oreiller, trente-neuf essuie-mains, dix-neuf torchons, quinze couvertures en laine, dix mouchoirs, cent quatre-vingt-onze chemises de bain, vingt-quatre rideaux, cent quarante-deux serviettes, chandeliers en fer et en cuivre, un fauteuil ;

Deux cent soixante-quinze bouteilles vin rouge, sept bouteilles madère, douze bouteilles frontignan, quatre bouteilles rhum, et diverses autres liqueurs, cinq cents bouteilles vides, et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

BOURASSEAU.

Etude de M^r GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUÉRINRAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^r GAUTIER, notaire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Pontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

Choix de propriétés rurales et de maisons de ville

A VENDRE OU A LOUER FONDS DE COMMERCE A CÉDER

NOTA. — A partir du 1^{er} février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10.000 environ.

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M^{me} veuve BRASSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Deux Chevaux de pur sang de 5 et 6 ans, ayant leurs papiers. S'adresser au Fourrier du Manège de l'Ecole. (73)

A VENDRE

CHEVAL

Neuf ans, 1^m 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'une, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES

Ventilennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne apprentie pour les Modes. — Bonnes références. (39)

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
Ravoir : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 144 Européens a donné 144 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 45	81 70	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515 75	517
3 % amortissable	83 00	83 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526	526	Est	382 75	384 75
3 % (nouveau)	108 20	108 40	Midi	1165	1162 50	— 1865, 4 %	521	525	Midi	383 75	383 75
4 1/2 %	108 20	108 40	Nord	1551 25	1552 50	— 1869, 3 %	410 50	411 50	Nord	392	392 50
4 1/2 % (nouveau)	110 50	110 50	Orléans	1357 50	1370	— 1871, 3 %	398 50	397	Orléans	386	386 50
Obligations du Trésor	513	511	Ouest	872 50	875	— 1875, 4 %	520	522	Ouest	383 75	384
Banque de France	4540	4540	Compagnie parisienne du Gaz	1335 25	1532 50	— 1876, 4 %	520	521	Paris-Lyon-Méditerranée	383 50	384
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2172 50	2192 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530	528	Paris-Bourbonnais	384	383 50
Comptoir d'escompte	1010	1010	C. gen. Transatlantique	477 50	478 75	Obligations communales 1879	463	463	Canal de Suez	583	583
Crédit Lyonnais	615	626	Russe 5 0/0 1870	100 25	100	Obligat. foncières 1879 3 %	458	457 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1333 75				Obligat. foncières 1883 3 %	371 50	371 25			
Crédit mobilier	320	217 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	matin	express-poste.																			
6	55	matin	(s'arrête à la Possessionnière)																			
9	13	matin	omnibus-mixte.																			
1	35	soir																				
3	33		express.																			
7	15		omnibus.																			
10	36		(s'arrête à Angers)																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																			
8	21		omnibus.																			
9	37		express.																			
12	48		soir, omnibus-mixte.																			
4	44																					
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)																			
10	24		express-poste.																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,